

CONTRAT DE LOCATION EMPLACEMENT

*A retourner à : ATD- Eric Angeloni 9 impasse Pont Barraux – 03270 SAINT-YORRE
Tél: 06 73 58 58 36 E-mail:atd2003@free.fr*

1. INTRODUCTION :

L'emplacement et le bracelet sont mis à la disposition du loueur, à l'occasion du 23 / 24 ou 25^{ème} European Dragster, organisé par l'association Trophee Dragster. Cette manifestation se déroule sur la piste de Dragster de Clastres (02). Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- Samedi : 9h à 22h.
 - Dimanche : 9h à 19h.
- MANIFESTATION CHOISIE :** ème European Dragster

2. LOUEUR :

Nom de la Société : Nom du Responsable :.....
E-mail:
Adresse :.....
Code Postal: Ville : Pays:
Téléphone:/...../...../...../..... Mobile:/...../...../...../.....
Code Naf: N°SIRET: N°TVA:

Produits exposés:.....

3. SURFACE NECESSAIRE-LAISSEZ PASSER -TARIFS (Cochez la case de votre choix) :

DESIGNATION	PRIX	SURFACE		QUANTITE	TOTAL (€)
STAND WEEKEND	60 EUROS Réservation 2 semaines avant Prix doublé ensuite			1 bracelet par stand fourni	€
BRACELET SUPPLEMENTAIRE	20 EUROS	X			€
TOTAL A PAYER (*)→					€

(*) Tarif du Samedi au Dimanche

**ATTENTION LE LOUEUR
DOIT POSSEDER SON
ALIMENTATION ELECTRIQUE**

Un accès véhicule est inclus avec l'emplacement.

Le bracelet supplémentaire est facturé 20 euros.

Le loueur doit posséder son assurance. Le loueur dégage toute la responsabilité de l'organisateur en cas de sinistre de toute nature que ce soit.

Toute réservation ne sera acceptée qu'avec le droit de location acquitté (chèque à l'ordre de ATD).

L'organisateur accepte toute activité (sauf boissons, nourriture, restauration, confiserie, glace) sous réserve que le loueur respecte la législation et les conditions sanitaires en vigueur.

4. RESERVATION –PAIEMENT :

Les réservations doivent être envoyées par courrier à l'organisateur 15 jours avant la manifestation :

**ATD – Eric Angeloni
9 impasse Pont Barraux
03270 SAINT-YORRE**

ou par mail à l'adresse :

atd2003@free.fr

Seules les réservations signées et accompagnées du paiement (Chèque à l'ordre de ATD) ou virement à destination du compte ci-dessous seront acceptées. L'ATD est une association non assujettie à la TVA (Article 293B du code général des impôts).

En cas de règlement par chèque, il ne sera pas encaissé avant la tenue de l'évènement.

Règlement par virement aux coordonnées bancaires suivantes :

Titulaire du compte	ATD
IBAN	FR76 3000 3013 5300 0372 7115 802
BIC	SOGEFRPP

5. ANNULATION :

Le loueur peut, à tout moment, annuler sa participation au 23 / 24 ou 25^{ème} European Dragster en le notifiant à l'organisateur par **LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.** 3 semaines avant la manifestation. Aucun remboursement de réservation ne sera effectué passé ce délai.

6. TENUE DES STANDS–EMPLACEMENTS –SECURITE :

Le loueur veillera à la protection de sa surface d'exposition. Il est strictement interdit de percer la piste, sous peine d'exclusion immédiate. Le loueur s'engage à laisser son emplacement dans un état de propreté irréprochable pendant sa présence et après son départ. En cas de détérioration, le loueur sera tenu responsable.

Le loueur s'engage à respecter les conditions sanitaires en vigueur au moment de la tenue de l'évènement.

Le loueur devra emporter ses poubelles et déchets.

7. PUBLICITE :

La distribution de tout document publicitaire pourra être effectuée par le loueur uniquement sur son stand.

8. ASSURANCES :

Il incombe au loueur d'être assuré (**attestation à joindre à ce contrat**). Toutes les détériorations causées par le loueur, ses installations, ses véhicules, ses marchandises occasionnées soit aux personnes, aux matériels, aux bâtiments, au sol seront évaluées par l'ATD. Elles seront à la charge du loueur. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable à quelque titre que ce soit. Le loueur s'engage avec la signature De ce contrat à ne pas se retourner contre l'organisateur en cas de sinistre le concernant.

9. FORMALITES DOUANIERES :

Il appartient au loueur d'accomplir les formalités douanières pour les produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités et en cas de non accomplissement de ces formalités.

10. FORCE MAJEURE :

En cas de force majeure, les dates et/ou le lieu peuvent être modifiés. L'organisateur se décharge de toute responsabilité concernant les préjudices commerciaux qui pourraient être subis par le loueur quelle qu'en soit la cause, notamment pour le retard dans l'ouverture, l'arrêt prématuré de la manifestation ou s'il devenait impossible de disposer du lieu suite à une calamité publique, un incendie, un sinistre, une catastrophe naturelle ou tout autre cas de force majeure indépendant de la volonté de l'organisateur.

11. ENGAGEMENT :

Je soussigné : Nom:.....Prénom:....., certifie l'exactitude des renseignements et documents fournis. J'atteste avoir pris connaissance du présent document et je m'engage à le respecter dans sa totalité

Fait à....., le...../...../20.....

Signature et cachet du LOUEUR, précédés de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »